

**COMMUNE DE BEAUMONT LES VALENCE**  
EXTRAIT

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE, dûment convoqué le quatorze juin par le Maire Monsieur Cyril VALLON s'est réuni au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard Thiers à l'Hôtel de Ville.

**Présents (22)** : M. Cyril VALLON, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON-VERON, M. Michel MARTIN, M<sup>me</sup> Catherine INFUSO, M. Michel ZINZIUS, M<sup>me</sup> Gabriella BERTINI, M. Stéphane PICOD, M. Philippe BEUVAIN, M. Bernard MICHEL, M<sup>me</sup> Nicole MARTIN, M. BAYLE Franck, M<sup>me</sup> Fabienne CHEVROT, M. Georges MAZET, M. Yann REYNAUD, M<sup>me</sup> Monique AUGÉ, M<sup>me</sup> Florence BOUCHET, M. Denis GONZALEZ, M. Yves SANGOUARD, M<sup>me</sup> Nelly METIFIOT, M. Jean-Pierre PUZENAT, M<sup>me</sup> Agnès GENDRON, M<sup>me</sup> Jeanine SABADEL

**Absents excusés (5)** : M<sup>me</sup> Brigitte PERRET (pouvoir à M<sup>me</sup> Fabienne CHEVROT), M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN (pouvoir à M<sup>me</sup> Agnès GENDRON), M<sup>me</sup> Sylvie VINCENT (pouvoir à M<sup>me</sup> Catherine INFUSO), M<sup>me</sup> Clémence FOUQUE (pouvoir à M. Yves SANGOUARD), M. Alain CHARRE (pouvoir à M. Jean-Pierre PUZENAT)

**Secrétaire de séance** : M. Yves SANGOUARD

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance** : 27

**1106212023 – Avis sur le permis de construire n°026 196 23 00001 sur la commune de Montéléger**

En application des dispositions des articles L122.1 et R122.7 du Code de l'environnement, tout dossier soumis à évaluation environnementale est transmis pour avis aux collectivités territoriales intéressés par le projet.

Ainsi, Madame la Préfète de la Drôme sollicite l'avis du Conseil municipal quant au Permis de construire n°026 196 23 00001 déposé sur la Commune de Montéléger.

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol de 7 500 KWC destiné à la distribution au réseau public d'électricité.

Le futur parc photovoltaïque, d'une surface de 6.17 ha, sera implanté au nord de la commune de Montéléger, au sein de la zone d'activités Beauvert.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE**

<b>Sens du vote</b>	
Conseillers-ères présent-e-s	22
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	27
Ayant voté contre	0
S'étant abstenue-s	0

**De ne pas émettre d'opposition au titre des nuisances sur ce projet.**

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26 JUN 2023

ID 026-212600373-20230621-1106212023-DE

BEAUMONT-LES-VALENCE, le 22 juin 2023

Le Maire

  
  
M. Christophe BILLY

Le secrétaire de séance,  
M. Yves SANGOURET

  


Publiée et certifiée exécutoire le 22 juin 2023  
Pour extrait certifié conforme à l'original

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.